

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000082-076

DATE : 2 février 2010

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE CATHERINE LA ROSA, j.c.s.

COMMUNICATION MÉGA-SAT INC.

Requérante:

c.

SHARP ELECTRONICS OF CANADA LTD

et

HITACHI LTD., HITACHI CANADA LTD., HITACHI AMERICA LTD., HITACHI
ELECTRONICS DEVICES (USA) INC. et HITACHI DISPLAYS LTD.

et

TOSHIBA OF CANADA LTD.

et

CHI MEI OPTOELECTRONICS USA INC.

et

CHUNGHWA PICTURE TUBES LTD.

Intimées.

JUGEMENT

SUR REQUÊTE POUR AUTORISER LA PUBLICATION DE L'AVIS AUX MEMBRES
CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE POUR OBTENIR L'AUTORISATION
D'EXERCER UN RECOURS COLLECTIF AUX FINS DE RÈGLEMENT

JL3751

02-02-2010

16:51

418 528 9756

P.03

N° : 200-06-000082-076

PAGE : 2

- [1] **ATTENDU** que les parties sont impliquées dans un litige de la nature d'un recours collectif;
- [2] **ATTENDU** que la requérante a conclu une transaction avec l'intimée Chunghwa Picture Tubes Ltd.;
- [3] **ATTENDU** que la requérante demande que soient fixés la date, l'heure et l'endroit de la présentation de la requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif aux fins de règlement seulement et pour l'approbation de la transaction intervenue avec l'intimée Chunghwa Picture Tubes Ltd.;
- [4] **ATTENDU** que la requérante demande également au Tribunal d'approuver les avis aux membres et d'en ordonner leur publication;
- [5] **VU** la requête sous étude;
- [6] **VU** que les intimées s'en rapportent à la justice;
- [7] **VU** les pièces versées au dossier;
- [8] **VU** les déclarations des procureurs des parties et les représentations faites de part et d'autres;
- [9] **VU** les articles 1025, 1045 et 1046 du *Code de procédure civile*;
- [10] **APRÈS EXAMEN**, il y a lieu de faire droit à la requête;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [11] **ACCUEILLE** la requête;
- [12] **APPROUVE** la forme et le contenu des avis aux membres du groupe (sous leur forme abrégée et détaillée) joints en annexe A à ce jugement;
- [13] **FIXE** au 7 juin 2010 la date de présentation de la requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif aux fins de règlement et pour approbation d'une transaction, et ce, dans une salle à être déterminée au Palais de Justice de Québec sis au 300, boulevard Jean-Lesage à Québec, à compter de 9 h 30;
- [14] **ORDONNE** que des avis conforme à ceux joints en Annexe A à ce jugement soient publiés selon le protocole de diffusion R-2, joint en Annexe B à ce jugement, au moins trente (30) jours avant la date de l'audience indiquée ci-dessus;

N° : 200-06-000082-076

PAGE : 3

[15] SANS FRAIS.


CATHERINE LA ROSA, j.ds.

Me Simon Hébert
Siskinds Desmeules (casier 15)

Avocats de la requérante

Me Sylvie Rodrigue
Ogilvy Renault
1 Place Ville Marie
Bureau 2500
Montréal QC H3B 1R1

Avocats de l'intimée Sharp

Me Gary D. D. Morrison
Heenan Blaikie
1250 boulevard René-Lévesque Ouest
bur. 2500
Montréal QC H3B 4Y1

Avocats de l'intimée Hitachi

Me Pierre Y. Lefebvre
Fasken Martineau
C.P. 242, Tour de la Bourse
800 place Victoria
Bureau 3700
Montréal QC H4Z 1F9

Avocats de l'intimée Toshiba

Me Nick Rodrigo
Davies Ward Phillips & Vineberg
1501 avenue McGill Collège
26e étage
Montréal QC H3A 3N9

Avocats de l'intimée Chi Mei Optoelectronics

Me Stéphane Roy
Lapointe Rosenstein Marchand Melançon
1250 boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1400
Montréal QC H3B 5E9

Avocats de l'intimée Chunghwa Picture Tubes Ltd.